



Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
110, rue de Grenelle

75357 Paris SP 07

Antony, le 13 mai 2014

**Objet : Résidence Universitaire Jean Zay Antony
et Enseignement supérieur**

Monsieur le Ministre,

Le champ d'intervention de votre ministère inclut l'enseignement Supérieur et la Recherche, donc le monde étudiant et en particulier la situation du logement des étudiants. C'est à ce titre que nous nous adressons à vous sur le devenir de la Résidence Universitaire Jean Zay à Antony. Nous savons que vous connaissez la Résidence Universitaire Jean Zay pour y être venu nous rencontrer dans le cadre des élections européennes de 2009 et nous avoir apporté votre soutien alors pour le maintien de la capacité d'accueil de cette structure nécessaire en Ile-de-France. Nous avons été déçus, voire choqués par la gestion de ce dossier par Madame la Ministre Fioraso dans le précédent gouvernement, c'est pourquoi nous avons décidé de vous alerter personnellement aujourd'hui, alors que l'offensive contre cette résidence est relancée.

Le 28 juin 2013, il y aura bientôt une année, a été signée une convention entre le Président du Conseil Général du 92, Patrick Devedjian, celui de la Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvre, qui est le suppléant de M. Devedjian à l'Assemblée Nationale et le Maire UMP d'Antony d'une part et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et l'Etat, représenté par le Préfet des Hauts de Seine d'autre part. Le Président de la région Ile-de-France a refusé de la signer. Cette convention prévoit la démolition de plusieurs bâtiments, et donc la réduction de la capacité d'accueil de la résidence Universitaire Jean Zay de plus de 2000 places encore en 2010 à 1080 à terme (LA CABH A déjà détruit en 2010 un bâtiment de 548 chambres et en 2013 un petit bâtiment de 91 logements T2 de 27 m²), une perte inacceptable dans le contexte de pénurie de logement étudiant. Si de nouveaux projets voient le jour, ils ne doivent pas « compenser » des démolitions mais s'ajouter à la réhabilitation d'un existant déjà fort insuffisant. Rappelons qu'à la RUA, les loyers sont de 152 euros CC pour une chambre et 244 euros CC pour un T2 avant APL.

Patrick Devedjian a célébré cette convention, mais les sénateurs, députés, conseillers régionaux, généraux et élus locaux du Front de gauche, d'Europe Ecologie – Les Verts ou du Parti Socialiste) l'ont dénoncée publiquement pour la plupart d'entre eux (voir notre site <http://amisrua.antony.free.fr/>) et aucun(e) n'a exprimé son accord avec son contenu. Cette convention a en effet été conclue sur la base des propositions avancées par M. Devedjian, avec l'aval de Madame Fioraso, alors et toujours en charge de l'Enseignement Supérieur, alors que l'ensemble des formations de gauche à tous les niveaux, lui avaient directement exprimé leur incompréhension et leur désaccord. L'avocate de notre association, Maître Aude Evin, a été elle-même « surprise » de la faiblesse de l'argumentation utilisée par le cabinet de la ministre face à l'offensive de Patrick Devedjian pour « récupérer » les terrains et alors même que le CA du CROUS de Versailles avait refusé par un nouveau vote très majoritaire en Mars 2013 tout nouveau transfert vers la CAHB. Avec Maître Evin, notre association et les élus locaux d'opposition d'Antony, avaient pourtant obtenu, le 10 Mai 2012, que la propriété de la Résidence Jean Zay (et ses 11 hectares de terrain face au parc de Sceaux et au pied du RER), transférée à titre gratuit à la Communauté d'agglomération par un article ad hoc de M. Devedjian dans sa loi de 2004 sur les responsabilités locales, revienne au CROUS et donc à l'Etat, par décision du tribunal Administratif. 48 heures

après la signature de cette convention du 28 Juin 2013 les bulldozers étaient sur place et démolissaient 91 T2 de 27 m2 dont nous avons bloqué la destruction grâce à notre recours au tribunal !!!

Nous venons d'apprendre que le conseil communautaire du 16 Mai prochain a inscrit à son ordre du jour une délibération qui doit permettre à son Président de concrétiser la démolition d'un nouveau bâtiment, de 180 T2 de 27 m2 cette fois. A noter que ce sont des deux pièces de 27 m2 qui sont démolis alors que l'argument phare de P. Devedjian pour la démolition était l'étroitesse des chambres individuelles de « 9 m2 » (mensonge par ailleurs puisque les descriptifs techniques les présentent comme des chambres de 10.5 m²).

Le Ministère, le gouvernement et l'Etat n'ont-ils plus rien à dire, alors que la situation du logement étudiant est désastreuse en Ile de France et contribue à creuser les inégalités sociales devant l'accès aux études ? Nous insistons sur le fait que, si la réhabilitation d'un bâtiment (le A) est programmée, c'est que la réhabilitation de la RUA est techniquement possible. Comment ne pas considérer alors qu'elle est dans son ensemble aussi socialement nécessaire ?

L'article III de la convention stipule que celle-ci est « révisable si nécessaire chaque année sur accord des parties dans le cadre d'avenants ». Il est sans doute difficile mais légalement possible, si votre Ministère et l'Etat en ont la volonté politique, de revenir sur la destruction programmée de la moitié de cette résidence, en obtenant la remise à plat de la convention. La Région Ile-de France, qui pilote le Schéma régional du logement étudiant et a refusé de signer dans les conditions imposées par Monsieur Devedjian et la droite des Hauts de Seine, pourrait alors jouer son rôle comme elle était prête à le faire avant cette capitulation. La conférence de presse du Président de la Région le 15 Janvier 2014 le confirme (<http://www.iledefrance.fr/region-renforce-son-action-faveur-du-logement-etudiant>)

Aujourd'hui, l'urgence est grande qu'un Ministre ose défendre le droit à poursuivre leurs études pour les jeunes des milieux populaires en utilisant au service de la jeunesse étudiante les 11 hectares de terrain de la RUA, très bien desservis par les lignes RER, le TVM etc. Alors que l'UNEF ne cesse d'alerter sur les mauvaises conditions de vie pour un grand nombre d'étudiants, et que la Fondation Abbé Pierre s'apprête à lancer une nouvelle campagne sur ce thème, il est inacceptable que rien ne soit fait pour conserver la destination de ces terrains, réhabiliter la Résidence et ses équipements avec une politique de loyers permettant comme c'est le cas aujourd'hui aux étudiants sans ressources élevées de se loger .

Nous sommes disponibles pour tout complément d'information (nous avons proposé des éléments pour un contre projet)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Marie-Jo Ehrhard-Weil

Présidente